

Nature de l'acte :	Arrêté du Maire
5.4	Délégation de fonctions
<u>Objet</u> :	Arrêté portant délégation de fonction et de signature au 2^{ème} adjoint au Maire

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FAVARS,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 20/03/2026 constatant l'élection de Mme MANIERE Jeanine, en qualité de deuxième adjointe au Maire ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est possible au Maire de prévoir, sous sa surveillance et sa responsabilité, une délégation de fonction et de signature,

ARRETE

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, à compter du 23/03/2026, Mme MANIERE Jeanine, 2^{ème} Adjointe au Maire, est déléguée aux fonctions se rapportant aux affaires scolaires, à l'enfance et aux affaires sociales, listées de manière non exhaustive comme suit :

- affaires scolaires et activités périscolaires,
 - o relations avec les écoles élémentaires et maternelles (direction, parents d'élèves, suivi de scolarité, ...),
 - o étude des demandes émanant des structures « enfance et jeunesse »,
 - o animation des structures existantes et renforcement des actions,
- services restauration et garderie,
- valorisation des circuits courts et producteurs locaux,
- transport scolaire,
- affaires sociales,
- personnes âgées, public fragile et vulnérable.

Elle assurera ces fonctions et missions, en nos lieu et place et concurremment avec nous.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Mme MANIERE Jeanine, 2^{ème} Adjointe au Maire, à l'effet de signer les documents concernant les affaires scolaires, l'enfance et sociales, à l'exception des documents portant engagement financier pour la collectivité : devis, titres de recettes, mandats de paiement, marché public.

Ces fonctions seront, comme prévu à l'article 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet de la Corrèze.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
 Reçu en préfecture le 23/03/2026
 Publié le
 ID : 019-211908207-20260323-2026_ARRT_02-AI



A FAVARS, le 23/03/2026
 Le Maire,



Georges AFONSO